

Délibération n°2020.00056

Politique tarifaire - Ecole municipale d'initiation sportive (EMIS) - Avoirs pour la saison 2020-2021

Séance du 30 juin 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 30

absents représentés : 3

absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 30 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 19 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Malik GUEYE, Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Smain TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSE, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD (à partir de la délibération n°2020.00042), Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU (jusqu'à la délibération n°2020.00048), M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. Guy DARAGON donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Luc MARION donne pouvoir à Mme Mélanie ZEDE, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à M. Franck SUREAU (jusqu'à la délibération n°2020.00041), M. Laurent PRUGNEAU donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER (à partir de la délibération n°2020.00049)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2020.00056

Politique tarifaire - Ecole municipale d'initiation sportive (EMIS) - Avoirs pour la saison 2020-2021

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Abdelaziz MOUSSA, Adjoint au Maire, délégué aux Sports,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, les cours et activités de l'École municipale d'initiation sportive ont pris fin à la mi-mars pour la saison 2019-2020,

Considérant qu'il est à ce titre est opportun de ne pas facturer aux Mitryens les activités de l'École municipale d'initiation sportive auxquelles ils étaient inscrits sur la période du 18 mars au 1^{er} juillet,

DELIBERE

A l'unanimité

ADOpte les montants des avoirs ci-après :

AVOIRS SUR ANNEE 2020-2021 OU REMBOURSEMENTS			
TARIFS		Pour rappel : Tarifs EMIS annuel	AVOIR / REMBOURSEMENT
	QUOTIENT		
A	<= à 100€	7,50 €	2,94 €
B	> 100€ et <= 200€	11,50 €	4,48 €
C	> 200€ et <= 300€	17,00 €	6,72 €
D	> 300€ et <= 400€	22,50 €	8,96 €
E	> 400€ et <= 500€	28,00 €	11,20 €
F	> 500€ et <= 600€	37,50 €	14,98 €
G	> 600€ et <= 700€	43,00 €	17,08 €
H	> 700€ et <= 800€	49,00 €	19,60 €
I	> 800€ et <= 900€	54,50 €	21,70 €
J	> 900€ et <= 1000€	60,00 €	23,94 €
K	> 1000€ et <= 1100€	65,50 €	26,18 €
L	> 1100€ et <= 1200€	75,00 €	29,96 €
M	> 1200€ et <= 1300€	80,50 €	32,20 €
N	> 1300€ et <= 1400€	86,50 €	34,58 €
O	> 1400€ et <= 1500€	92,00 €	36,68 €
P	> 1500€ et <= 1600€	97,50 €	38,92 €
Q	> 1600€ et <= 1700€	103,00 €	41,16 €
R	> 1700€ et <= 1800€	111,00 €	44,38 €
S	> 1800€ et <= 1900€	118,00 €	47,18 €
HC	Tarif hors quotient	255,00 €	101,92 €

PRECISE que ces avoirs pourront être déduits du montant de l'inscription pour la saison 2020-2021 ou remboursés sur demande des familles.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.